

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas et Laurent Rémy.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Benichou
Frédéric Henriot
Ariane Wachthausen
Alexis Midol-Monnet
Hervé Dole

Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à Augustin Bousbain
Pouvoir à Véronique France-Tarif
Pouvoir à Yann Ombrello
Pouvoir à David ROS

20h45 : arrivée d'Alexis Midol-Monnet

20h48: arrivée de Frédéric Henriot

Absents : 1 (Fatima ZGUIOUAR)

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Christophe LE FORESTIER est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-60 SPORTS - MODIFICATION DES TARIFS DU CENTRE MUNICIPAL D'INITIATION SPORTIVE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017-61 relative aux tarifs des activités organisées dans le cadre du Centre Municipal d'Initiation Sportive,

Vu l'avis de la commission de la vie et de l'animation de la cité qui s'est tenue le 20 juin 2022,

Considérant que pour le CMIS Echecs les tarifs resteront soumis aux conditions de la délibération du Conseil Municipal n° 2017-61,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les autres tarifs de ces prestations à compter du 1^{er} septembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** l'application des nouveaux tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour les activités organisées par le centre municipal d'initiation sportive ;

CMIS Stages	Tarifs en application du QF			Quotient Familial	
	Minimum	Maximum	Extérieur	Minimum	Maximum
Forfait n° 1	15,15 €	18,45 €	23,40 €	200,00 €	2300,00 €
Forfait n° 2	20,00 €	26,50 €	30,50 €	200,00 €	2300,00 €
Forfait n° 3	26,80 €	32,85 €	40,95 €	200,00 €	2300,00 €

- Forfait n° 1 : stage d'une journée, sans location ni transport, sans encadrement spécialisé.
- Forfait n° 2 : stage d'une journée comprenant une activité avec transport et accès payant à une infrastructure (exemple : patinoire ou mur d'escalade).
- Forfait n° 3 : stage d'une journée comprenant 2 activités avec transport et accès payant à une infrastructure (exemple : voile et golf ou voile et poney).

- **Précise** que les stages peuvent contenir plusieurs jours ;

- **Précise** que pour les non orcéens, il est prévu un tarif extérieur ;

- **Précise** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2022.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le

4 JUL 2022

4 JUL 2022

David ROS
Mairie d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne